

Communiqué de presse

Maintien des fermetures des discothèques : L'UMIH pourrait attaquer le décret dès sa parution devant le Conseil d'Etat

Le Gouvernement signe l'arrêt de mort des discothèques. Les professionnels de la nuit sont dans l'incompréhension la plus totale face à l'improbable décision qui a été prise hier par le Gouvernement et les services de santé de maintenir fermées les boîtes de nuit jusqu'à septembre.

Dans cette même décision, il est indiqué que les événements sportifs et les salles de spectacles sont autorisés à accueillir entre 1 500 à 5 000 personnes maximum ; c'est plus que ce qu'accueillent des discothèques ! En France, on dénombre 40 discothèques qui peuvent accueillir plus de 1 000 personnes.

La profession est à cran et s'interroge sur cette injustice probante entre ce qui est autorisé pour un sportif ou une salle de spectacle et interdit pour les discothèques. La méconnaissance de nos métiers n'est plus une explication et nous y voyons un profond mépris vis-à-vis de notre profession.

Comment comprendre que l'on garde fermer les discothèques ou les bars de nuit, alors même que le préfet de Paris autorise 4 manifestations aujourd'hui ou que des matchs de foot vont à nouveau avoir lieu avec des milliers de spectateurs ?

Comment comprendre que cet été les européens pourront faire la fête et danser, dans certaines villes Européennes mais pas en France ? La fête est une attractivité touristique que nos voisins européens ont bien compris et que la France décide à nouveau d'ignorer.

Comment comprendre cette décision alors même que les soirées privées dansantes ou les regroupements sur la voie publique se multiplient dans toute la France sans respect des règles sanitaires ?

Comment font faire les forces de police cet été sans nos 23 000 agents de sécurité pour gérer les débordements sur la voie publique ?

Les professionnels de la nuit sont garants de la sécurité pour leur client lors des soirées nocturne et assurent un encadrement sur les questions d'alcoolisation massive, risques domestiques ou accidents de la route.

Le Gouvernement, par sa décision, décide de laisser grandir la révolte dans notre pays, déjà, trop à cran.



Par ailleurs, il est inadmissible que des annonces d'aides et de soutiens complémentaires aux entreprises de la nuit ne viennent pas accompagner cette décision. Nous déplorons déjà des centaines de fermetures définitives et des pertes d'emplois mais combien devront nous compter d'entreprises perdues si nous ne pouvons rouvrir avant septembre et combien de dizaines de milliers d'emplois vont disparaître ?

Dans un esprit constructif et dans l'intérêt général de nos professionnels et de la lutte contre la propagation du virus COVID, l'UMIH et sa branche UMIH nuit ont fait des propositions de protocoles sanitaires au Gouvernement et de nombreux parlementaires se sont fait le relais de ces dispositions, **aujourd'hui c'est une grande claque pleine de dédain que nous recevons tous de la part du Gouvernement !**

Ainsi, si la décision était entérinée par un décret d'application, **l'UMIH pourrait attaquer le décret dès sa parution devant le Conseil d'Etat.**



Contact presse

Ophélie ROTA – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr